



**COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Délibération n° 2026/015**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 27 mars**  
**2026**

L'an deux mil six, le 27 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué par Jean-Pierre ROUSSEL, Maire sortant, le 23 mars 2026, s'est réuni en salle polyvalente, espace Jacques Prévert en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, doyen de l'assemblée.

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 23  
présents : 23  
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Marianne BERTOLOTTO, Christian NICOLAS, Sylviane BARRA, Christian LADEVIE, Véronique DEFAY, Philippe ADMIRAND, Julie PIRIOU, Philippe ROLAND, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Chantal PAULET, Jean-Louis BONHOMME, Muriel BOIDIN, Jean ALEX-BALZARINI, Solange BLANCHARD, Christian STIEVENAZZO, Guillaume MAILLET, Laurence MAYADE, Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL.

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

**OBJET :**

**Election du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Monsieur VIALAT procède à l'appel nominal des conseillers municipaux, et en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à également présider les opérations de vote relatives à l'élection du Maire de la commune de La ROCHE BLANCHE.

Il est procédé à l'appel des candidatures. Monsieur Gérard VIALAT est seul candidat. Monsieur VIALAT rappelle que l'élection du Maire s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Gérard VIALAT

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote.

A l'issue des opérations électorales, et après proclamation des résultats, lesquels figurent au procès-verbal d'élection annexé à la présente, Monsieur Gérard VIALAT est déclaré élu Maire de La ROCHE BLANCHE.

**Le Conseil Municipal**

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 17 suffrages exprimés (et 6 votes blanc) pour Gérard VIALAT :

- **Proclame** Monsieur Gérard VIALAT, Maire de la commune de La ROCHE BLANCHE, et le déclare installé ;
- **Autorise** Monsieur Gérard VIALAT, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 Mars 2026,  
Le Maire,



Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture  
063-216303024-20260330-DELIB015-2026-AR  
Date de réception préfecture : 30/03/2026



**COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Délibération n° 2026/016**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 27 mars**  
**2026**

L'an deux mil six, le 27 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en salle polyvalente, espace Jacques Prévert en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire nouvellement élu.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 23  
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Marianne BERTOLOTTO, Christian NICOLAS, Sylviane BARRA, Christian LADEVIE, Véronique DEFAY, Philippe ADMIRAND, Julie PIRIOU, Philippe ROLAND, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Chantal PAULET, Jean-Louis BONHOMME, Muriel BOIDIN, Jean ALEX-BALZARINI, Solange BLANCHARD, Christian STIEVENAZZO, Guillaume MAILLET, Laurence MAYADE, Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL.

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

**OBJET :**

**Création des postes  
d'Adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.  
Monsieur le Maire propose la création de six (6) postes d'adjoints.

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, décide, à la majorité absolue (6 abstentions), de fixer le nombre des Adjoints à six (6).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 mars 2026,  
Le Maire,

Gérard VIALAT





**COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Délibération n° 2026/017**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 27 mars**  
**2026**

L'an deux mil six, le 27 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire nouvellement élu.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 23  
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Marianne BERTOLOTTA, Christian NICOLAS, Sylviane BARRA, Christian LADEVIE, Véronique DEFAY, Philippe ADMIRAND, Julie PIRIOU, Philippe ROLAND, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Chantal PAULET, Jean-Louis BONHOMME, Muriel BOIDIN, Jean ALEX-BALZARINI, Solange BLANCHARD, Christian STIEVENAZZO, Guillaume MAILLET, Laurence MAYADE, Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL.

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

**OBJET :**

**Election des Adjointes**

Monsieur le Maire rappelle les règles de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, qui prévoit une élection des adjoints au scrutin de liste, à bulletin secret, et à la majorité absolue.

Une seule liste est proposée :

- Julie PIRIOU, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires générales, de la communication et de l'animation ;
- Christian LADEVIE, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme ;
- Marianne BERTOLOTTA., 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des associations et des fêtes et cérémonies ;
- Philippe ROLAND, 4<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances et du budget et ressources humaines ;
- Véronique DEFAY, 5<sup>ème</sup> adjointe en charge de l'école, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Christian NICOLAS, 6<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'environnement et du cadre de vie.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats figurent au procès-verbal d'élection.

**Le Conseil Municipal**

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 17 suffrages exprimés (et 6 votes blancs) pour la liste présentée, et proclame et installe les adjoints suivant élus :

- Julie PIRIOU, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires générales, de la communication et de l'animation ;
- Christian LADEVIE, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme ;
- Marianne BERTOLOTTA., 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des associations, des fêtes et cérémonies ;
- Philippe ROLAND, 4<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines ;
- Véronique DEFAY, 5<sup>ème</sup> adjointe en charge de l'école, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Christian NICOLAS, 6<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'environnement et du cadre de vie.

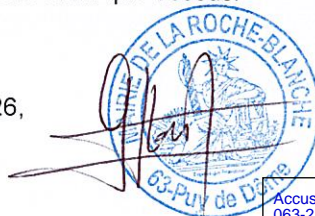
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

Le 27 mars 2026,  
Le Maire,



Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture  
063-216303024-20260330-DELIB017-2026-AR  
Date de réception préfecture : 30/03/2026



**COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Délibération n° 2026/018**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 27 mars**  
**2026**

L'an deux mil six, le 27 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire nouvellement élu.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 23  
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Chantal PAULET, Jean-Louis BONHOMME, Muriel BOIDIN, Jean ALEX-BALZARINI, Solange BLANCHARD, Christian STIEVENAZZO, Guillaume MAILLET, Laurence MAYADE, Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL.

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

**OBJET :**

**Charte de l'élu local**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), doit être remis aux conseillers municipaux la charte de l'élu local et le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » et que ces éléments ont été transmis avec la convocation.

Lecture est ainsi donnée en ses termes de la Charte de l'élu local :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

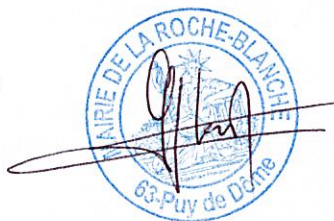
Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

Le 27 mars 2026,

Le Maire,



Gérard VIALAT